ALAE / ALSH

Accueille vos enfants dans les locaux scolaires le matin à partir de 7h00, à la pause méridienne et le soir jusqu'à 19h00.

Tout enfant inscrit à l'école doit obligatoire faire une inscription à l'ALAE auprès de Léo Lagrange.

Inscriptions, factures ALAE et ALSH:

Tel: 07.67.53.81.15

Mail: service-enfance-saintjory@leolagrange.org

ALAE (Mercredis)

ALSH (Vacances)

ALAE du Lac

Tel: 07.68.53.45.65

Mail: alaelac@leolagrange.org

ALAE du Canal

Tel: 05.61.35.53.90

Mail: alaecanal@leolagrange.org

ALAE Georges Brassens

Tel: 07.69.23.59.30

Mail: alaebrassens@leolagrange.org

ALAE Jean de la Fontaine

Tel: 07.67.83.60.51

Mail: alaefontaine@leolagrange.org

ALSH élémentaire Georges Brassens

Tel: 07.69.23.59.30

ALSH maternelle du Canal

Tel: 05.61.35.53.90 / 07.49.64.19.68

TRANSPORT SCOLAIRE

Le ramassage scolaire est géré par le Conseil départemental et gratuit selon certains critères. La demande de ramassage scolaire engage à ce que l'enfant utilise ce mode de transport régulièrement.

Toutes demandes d'inscriptions doivent se faire directement sur le site du Conseil départemental : <u>Https://www;haute-garonne.fr/service/transports-scolaires</u>

Pour tout renseignement vous pouvez contacter le Conseil départemental au 05.34.33.45.89

Les différents circuits sont disponibles sur le site de la Mairie.

Les enfants des écoles maternelles sont accompagnés et encadrés dans le bus par les ATSEM.

La demande de carte de bus peut être faite à tout moment de l'année.



DOSSIER D'INSCRIPTION SCOLAIRE

Service Affaires Scolaires

05.62.22.91.82

affaires.scolaires@saint-jory.fr

TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ENREGISTRE

FICHE DE RENSEIGNEMENTS		
⇒ Année scolaire :		
Inscription en cours d'année, précisez la date	9:	
Ecole :	nelle 🗆 Elémentaire	
<u>Ecole :</u> ☐ Matern	Liementane	
ENFANT		
NOM:	Prénom(s) :	
Date de Naissance :	Sexe :	
Lieu de Naissance :	Département de Naissance :	
Nationalité :	Niveau scolaire :	
SCOLARITE DE L'ENFANT		
Maternelle	Elémentaire	
□ PS □ MS □ GS	□ CP □ CE1 □ CE2 □ CM1 □ CM2	
Notification MDPH : ☐ OUI ☐ NON	Dispositif ULIS : ☐ OUI ☐ NON	
PAI alimentaire : 🗆 OUI 🗆 NON	Panier Repas : ☐ OUI ☐ NON	
FRERES ET SŒURS		
	Né(e) le :	
Etablissement Fréquenté :		
NOM : Prénom :	Né(e) le :	
Etablissement Fréquenté :		
NOM : Prénom :	Né(e) le :	

Etablissement Fréquenté :

SITUATION FAMILIALE

PERE/MERE/TUTEUR LEGAL		
Lien de parenté avec l'enfant :		
NOM:		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse complète :		
Adresse mail (en majuscule) :		
Téléphone Fixe :		
Téléphone travail : Profession :		
Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Concubinage ☐ Pacs ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)		
Autorité Parentale : □ OUI □ NON		
PERE/MERE/TUTEUR LEGAL		
Lien de parenté avec l'enfant :		
NOM:		
Prénom :		
Date de naissance :		
Adresse complète :		
Adresse mail (en majuscule) :		
Téléphone Fixe : Téléphone portable :		
Téléphone travail : Profession :		
Situation familiale : ☐ Marié(e) ☐ Concubinage ☐ Pacs ☐ Séparé(e) ☐ Divorcé(e)		
Autorité Parentale : ☐ OUI ☐ NON		
Je soussigné(e) NOMPrénom		
Agissant en qualité de : 🗆 Père 🔻 🗖 Mère 🔻 Tuteur (fournir le document attestant de la qualité de tuteur)		
☐ Autorise la publication des photos et des vidéos de mon enfant (site mairie, dans les écoles)		
□ N'autorise pas la publication des photos et des vidéos de mon enfant		
☐ Autorise la mairie de Saint-Jory à recueille les informations auprès de la CAF		
- Certifie l'exactitude des renseignements complétés par mes soins dans ce dossier et je m'engage à signaler tous changements ou modifications dans les plus brefs délais, auprès de l'école et de la mairie.		
- Certifie être titulaire de l'autorité parentale nécessaire à l'établissement de la présente demande et effectuer cette démarche en accord avec le parent non-signataire.		
Cette demarche en accord avec te parent non-signataire.		
Fait à, le, Signatures des responsables l'égaux de l'enfant :		

RESTAURATION SCOLAIRE

RESERVATION DES REPAS SUR L'ESPACE FAMILLE

Si votre enfant doit manger à la cantine, la réservation des repas sur l'espace famille sera obligatoire et devra être renouvelée chaque année.

Plusieurs possibilités de réservation :

• 1er cas:

Votre enfant fréquente la restauration scolaire de la même façon chaque semaine et ce tout au long de l'année scolaire :

Vous devez donc faire une réservation annuelle.

• 2^{ème} cas:

Votre enfant fréquente la restauration scolaire de façon irrégulière ou occasionnelle :

- Vous devez donc faire la réservation au plus tard le mardi de la semaine qui précède les demandes.

L'annulation des repas doit également se faire via votre espace famille.

Tout repas non réservé sera majoré de 100% du tarif appliqué.

Tout repas non décommandé dans le délai sera facturé à la famille.

En cas d'absence maladie, le repas ne sera pas facturé sur présentation d'un justificatif médical dans un délai de 8 jours. Pour cela vous devez faire un mail au service des affaires scolaires.

TARIFICATION RESTAURATION SCOLAIRE

Elle est calculée en fonction du quotient familial et du lieu de résidence.

Tout changement de Quotient Familial devra être immédiatement signalé au Service des Affaires scolaires, seul le mois en cours pourra être remis à jour.

La facturation sera réalisée à terme échu mensuellement avec un délai de paiement de 25 jours.

Le paiement peut se faire :

- Par prélèvement automatique
- Sur le portail famille par carte bleue
- Au service des Affaires Scolaires par espèce ou chèque

Les factures sont disponibles sur votre espace famille.

En cas de garde alternée merci de prendre contact avec le service des Affaires Scolaires.

Je soussigné(e) NOM	Prénom	
Agissant en qualité de : ☐ Père ☐ Mère ☐ Tuteur		
- Certifie avoir pris connaissance des informations ci-dessus.		
Fait à, le,	Signatures des responsables l'égaux de l'enfant :	